

PROCES VERBAL - SEANCE DU 22 FEVRIER 2023
BUREAU de la COMMUNAUTE de COMMUNES BRESSE LOUHANAISE INTERCOM'

Nombre de membres en exercice :
32

Présents à la séance :
27 + 2 pouvoirs

Date de la convocation :
15 février 2022

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-deux du mois de Février, le Bureau de la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom', s'est réuni à la Maison de l'Emploi à Louhans sous la présidence de Monsieur Anthony VADOT.

Étaient présents : M. Anthony VADOT, Mme Martine MOREL, Mme Françoise JAILLET, Mme Christine LOUROT, M. Stéphane BALTES, M. André BECHE, M. Sébastien GUIGUE, Mme Géraldine GILLES, M. Philippe CAUZARD, M. Frédéric BOUCHET, Mme Christine BUATOIS, M. Gérald ROY, M. Jacky BONIN, Mme Sabine SCHEFFER, Mme Elise MYAT, M. Denis PARISOT, M. Jacques GELOT, M. Xavier BARDET, M. Éric BERNARD, M. Didier LAURENCY, M. David COLIN, M. Joël CULAS, M. Jean-Marc ABERLENC, M. Christian CLERC, M. Patrick LECUELLE, M. Jean-Michel LONGIN, Mme Chantal PETIOT.

Étaient excusés : M. Jean-Louis DESBORDES, M. Jean-Luc VILLEMAIRE pouvoir donné à M. Stéphane BALTES, Mme Sylvie DECUIGNIERES, M. Rémy CHATOT, M. Mickaël CHEVREY, pouvoir donné à M. Jean-Michel LONGIN.

Secrétaire de séance : Mme Christine BUATOIS

1.1 MARCHES PUBLICS

B2023-13 Attribution du marché relatif à la mise en place de mesures compensatoires « Zone Humide » pour l'aménagement du site de l'Aire de Grand Passage à Louhans (71500)

VU la délibération n° 2021-02 du Conseil Communautaire en date du 20 janvier 2021 déléguant au Bureau Communautaire le pouvoir de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de travaux, maîtrise d'œuvre, de fournitures et de services supérieurs ou égaux à 90 000 € HT sans formalités préalables, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,

VU l'Avis d'Appel Public à la Concurrence publié le 17 janvier 2023 au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP – Avis n°23-7888) relatif à la consultation pour la mise en place de mesures compensatoires « Zone Humide » pour l'aménagement de site de l'Aire de Grand Passage à Louhans (71500) avec une date limite de remise des offres fixée au 6 février 2023 – 12h00,

VU les offres des candidats,

VU les résultats de la consultation,

Le Bureau ouï l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE D'ATTRIBUER le marché relatif à la mise en place de mesures compensatoires « Zone Humide » pour l'aménagement de site de l'Aire de Grand Passage à Louhans (71500) à l'entreprise FAMY TP – MARMONT sise à BRANGES (71) pour un montant estimatif de travaux fixé à 96 678,45 € HT soit 116 014,14 € TTC.

- AUTORISE le Président à signer le marché ainsi attribué et à accomplir l'ensemble des formalités nécessaires.

4.1 PERSONNEL TITULAIRES ET STAGIAIRES DE LA FPT

B2023-14 Convention de mise à disposition d'un fonctionnaire territorial entre Bresse Louhannaise Intercom' et l'Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Vu le projet de convention de mise à disposition,

Considérant que l'Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne a exprimé son souhait de continuer à disposer d'un appui pour l'exercice de missions comptables par un des agents de Bresse Louhannaise Intercom'.

Le Bureau ouï l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE D'APPROUVER la convention de mise à disposition de l'agent Madame Francine BESSONNAT auprès de l'Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne à raison d'un temps de travail de 3/35ème pour la période du 1er avril 2023 au 31 mars 2026.

- AUTORISE le Président à signer la convention de mise à disposition.

Louhans, le 27 mars 2023

La Secrétaire de Séance
Christine BUATOIS



Le Président,
Anthony VADOT



Publié le : mercredi 29 mars 2023
Sur le site internet
www.bresselouhannaiseintercom.fr